



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique agricole

Question écrite n° 89186

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le développement de l'agroforesterie en France. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions et ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'agroforesterie se définit par l'association au sein d'une même parcelle d'arbres et de productions agricoles (sous forme intraparcellaire, mais aussi les haies, les ripisylves, les pré-vergers,...). Par ses effets sur le climat, sur le sol, sur l'eau, sur la biodiversité, sur les paysages notamment, l'agroforesterie est une composante importante du projet agro-écologique pour la France initié par le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en décembre 2012. Elle contribue également à l'initiative « 4 pour 1000 les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », par l'enrichissement du sol en matières organiques, et le stockage du carbone par les différentes parties des arbres associés aux cultures ou à l'élevage. L'élaboration d'un plan national est en cours de manière à favoriser le développement de l'agroforesterie, en concertation avec les principales structures impliquées dans l'agroforesterie, assemblée permanente des chambres d'agriculture, associations spécialisées en agroforesterie, institut national de la recherche agronomique, etc. Le plan comprendra plusieurs axes, poursuivant les objectifs suivants : - renforcer la connaissance, le suivi et les actions de recherche (en particulier l'évaluation des services écosystémiques rendus par les systèmes agroforestiers) ; - renforcer les incitations financières ; - développer le conseil et la formation, promouvoir l'agroforesterie et valoriser ses productions ; - promouvoir les approches européennes et internationales, que ce soit au niveau de la recherche ou d'autres secteurs (par exemple les projets à caractère pédagogique). Ce plan comprendra un volet outre-mer. En effet, les agricultures ultramarines sont spécifiques et l'agroforesterie tropicale offre un potentiel de développement intéressant. Suite aux concertations qui se sont tenues avec les structures concernées, le plan sera présenté lors de la journée nationale agroforesterie le 17 décembre 2015.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89186

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7334

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 185